

Département de la Charente

## MAIRIE DE CHALAIS

Registre des Délibérations  
**Séance du vendredi 30 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente du mois de juin à quinze heures trente minutes, le CCAS de Chalais dûment convoqué par Monsieur le Président s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël BONIFACE.

Présents : Ms BONIFACE J., DURAND J.-M., LEMOINE J.M., Mmes SAINT-LOUPT M., DURAND D., CHAPRON J.

Absents-Excusés : Mme BEAU A., POIRIER A.-M., NADAL S.

Pouvoir de Mme BEAU à M. BONIFACE

**Objet : DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR L'ÉLECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L. 123-6,

Le Maire, Président du CCAS, expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un vice-président.

Vu le courrier d'acceptation de démission de Mme SENREM Sophie, vice-présidente, reçu le 23 mars 2023 de Mme la Préfète.

Est candidate : Mme Anja BEAU.

Le conseil d'administration procède à l'élection du vice-président.

**Article 1** : est élue vice-présidente avec six voix pour et une abstention :

Mme Anja BEAU

**Article 2** : le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente décision.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.**

Le Président

Joël BONIFACE



*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité.*

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le 05/07/2023



ID : 016-211600739-20230705-08\_2023VP-AR

